 Département de la prévoyance sociale et des assurances Service cantonal de la protection civile	Concerne : ENGAGEMENT CATASTROPHE	Rempli :	Date : 16.06.97
	Classification :	Ref O Francars T Croci	Div 14
PROTECTION CIVILE COMMUNE DE :			
<b>MOYENS CONDUITE ET PIONNIERS</b>		<b>ENGAGEMENT SAPI</b>	
APPRECIATION DE LA SITUATION			Annexe : 14

### AVERTISSEMENT

L'appréciation de la situation permet d'évaluer le dommage et ses conséquences sur le plan des personnes et les biens, permettant de définir le type d'engagement.

Le chef d'intervention est responsable de l'engagement sur la place sinistrée (site) et en assume seul la responsabilité. Il est tenu d'avoir les compétences et la formation pour agir.

L'appréciation de la situation permet de prendre des mesures d'urgence aussi bien dans le domaine du matériel, des véhicules tracteurs, de transport et de déterminer par rapport aux besoins en matériel, le minimum de personnes nécessaire à l'engagement des moyens demandés.

A la fin de l'analyse il est indispensable de renseigner l'autorité qui a ordonné l'engagement des disponibilités en matériel, personnel et moyens de transport.

La mise en place des check-lists d'activité en annexe 14 G, s'effectue lorsque les opérations impliquent la coordination des partenaires durant un temps indéterminé.


### INDICATIONS POUR L'UTILISATION DES LISTES D'ACTIVITES

Ces listes d'activités ne sont pas exhaustives et doivent être adaptées de cas en cas. Les différentes missions doivent être ordonnées à des personnes compétentes.


Durant l'intervention le personnel engagé s'habitue aux risques, et par conséquent les prescriptions de sécurité ne doivent pas être négligées et maintenues en permanence.

Pour les activités :

- feu, pionniers, sauvetage voir annexe 14A
- éboulements et/ou glissement de terrain voir annexe 14G
- crues, inondations

 Département de la prévoyance sociale et des assurances Service cantonal de la protection civile	Concerne : ENGAGEMENT CATASTROPHE	Rempli :	Date : 15.06.97
	Classification :	Ref. O. Français T. Croci	Ordre : 14
PROTECTION CIVILE COMMUNE DE :			
<b>MOYENS CONDUITE ET PIONNIERS</b>		<b>ENGAGEMENT SAPI</b>	

POS	MESURES A PRENDRE	ANNEXE
13.0	<p><u>GENRES D'ENGAGEMENT</u></p> <p>AVERTISSEMENT</p> <p>La mise en activité des moyens de sauvetage, peut se faire dans différents engagements.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement pionniers : Engagement de moyens de sauvetage lourds</li> <li>- Engagement sauvetage : Engagement de moyens de sauvetage légers</li> <li>- Engagement éboulement et/ou glissement de terrain, crues, inondations: <b>spécifiques</b></li> </ul> <p>L'engagement ne peut se faire que si un minimum de moyens en personnel, en matériel et véhicules peuvent être réunis.</p> <p>Les feuilles d'analyses annexées permettent le contrôle rapide de ce seuil.</p> <p>Afin de simplifier la mise en action des moyens, la répartition du personnel, du matériel et des véhicules doit être faite préalablement en fonction des différents genres d'engagement.</p> <p>Le contenu des remorques doit être clairement indiqué (plan de chargement).</p>	<p>14 G</p> <p>14 A</p>

 Département de la prévoyance sociale et des assurances <b>PROTECTION CIVILE</b> CANTON DE VAUD	Concerne : ENGAGEMENT CATASTROPHE	Rempl :	Date :			
	Classification :	Rf : O.Français T. Croci	Div : 14	N° Folo : 13/16		
<b>ANNEXE 14 G</b>		PROTECTION CIVILE COMMUNE DE :				
<b>MOYENS CONDUITE ET PIONNIERS</b>		<b>ANNEXE : ENGAGEMENT SAPI</b>				
<b>ENGAGEMENT</b>		<b>ANNEXE 14 G</b>				
	<b>ACTION</b>	<b>SDIS</b>	<b>Police</b>	<b>PCI</b>	<b>Spéc.</b>	<b>ACTIVITE PAR</b>
	<b>Phase I : Appréciation de la situation de la place sinistrée</b>					
<input type="checkbox"/>	- Désigner un chef d'intervention					
<input type="checkbox"/>	- Organiser le Poste de Commandement Engagement (PCE mobil)					
<input type="checkbox"/>	- Tenir et contrôler le journal de conduite					
<input type="checkbox"/>	- Reconnaître la place sinistrée					
<input type="checkbox"/>	- Evaluer les besoins sanitaires et d'assistance					
<input type="checkbox"/>	- Définir les zones de sécurité I, II, III, et évacuer la zone I, et éventuellement la zone II					
<input type="checkbox"/>	- Décider d'une éventuelle alarme à la population					
<input type="checkbox"/>	- Alarmer le ou les spécialiste (s)					
<input type="checkbox"/>	- Informer les autorités					
<input type="checkbox"/>	- Recenser la population sur le site à l'unité près, y compris les personnes en transit					
<input type="checkbox"/>	- Mettre en place les observateurs					
<input type="checkbox"/>	- Se procurer les documents du cadastre souterrain : Eau, sources, gaz, électricité, téléphone, etc...					
<input type="checkbox"/>	- Désigner un responsable de l'information					
<input type="checkbox"/>	- Recenser les compétences du personnel par rapport au type du sinistre (bûcheron, foreur, guide, ingénieur spécialiste, etc...)					
<input type="checkbox"/>	- Interviewer les témoins, créer l'historique					
<input type="checkbox"/>	- Planifier la rotation du personnel et de la relève et distribution des missions suivantes					
<input type="checkbox"/>	- Assurer le ravitaillement					
<input type="checkbox"/>	- Etablir un Poste de Commandement des Opérations (PCO)					
<input type="checkbox"/>	- Informer les tiers					
<input type="checkbox"/>	- Coordonner les liaisons					
<input type="checkbox"/>	- Organiser la tenue des cartes : cartographie schématique du sinistre (plan / coupe)					



Département de la prévoyance sociale et des assurances  
PROTECTION CIVILE  
CANTON DE VAUD

Concerne :  
ENGAGEMENT CATASTROPHE

Rempli :

Date :

Classification :

Ref : O.Français  
T. Croci

Div :

14

N° Foko :

14/16

**ANNEXE 14 G**

PROTECTION CIVILE COMMUNE DE :

**MOYENS CONDUITE ET PIONNIERS**

**ANNEXE : ENGAGEMENT SAPI**

**ENGAGEMENT**

**ANNEXE 14 G**

	ACTION	SDIS	Police	PCI	Spéc.	ACTIVITE PAR
<input type="checkbox"/>	<b>Phase II : Faire observer le sinistre par un spécialiste, exemple : Ingénieur géotechnicien, géologue</b>					
<input type="checkbox"/>	- Suivre l'évolution du sinistre et mettre à jour la carte de renseignements, et établir la carte des risques potentiels					
<input type="checkbox"/>	- Informer les Autorités					
<input type="checkbox"/>	- Attribuer les secteurs et leurs chefs					
<input type="checkbox"/>	- Coordonner et gérer les moyens civils					
<input type="checkbox"/>	- Tenir un rapport de coordination : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Etablir un procès-verbal décisionnel</li> <li>. Compte-rendu du (des) spécialiste(s) pour définir les mesures d'urgence</li> <li>. Fixer les priorités d'engagement</li> <li>. Prise de décisions</li> <li>. Organigramme du commandement selon le type dominant du sinistre</li> <li>. Plan des besoins en matériel et personnel</li> <li>. Durée probable de l'engagement</li> <li>. Schéma des liaisons</li> </ul>					
	<b>Phase III : Intervenir - Travaux de premières urgence - risques majeurs</b>					
<input type="checkbox"/>	- Contrôler l'évolution du glissement par des moyens ad hoc et le dispositif d'alarme					
<input type="checkbox"/>	- Informer les Autorités					
<input type="checkbox"/>	- Utiliser les compétences du personnel engagé					
<input type="checkbox"/>	- Etablir les mesures de sécurité pour le personnel et matériel engagés sur le site					
<input type="checkbox"/>	- Tenir des rapports de coordination selon l'évolution de l'intervention					
<input type="checkbox"/>	- Coordonner l'engagement des moyens (personnel, matériel)					
<input type="checkbox"/>	- Surveiller et coordonner les travaux selon l'évolution des déformations du sol					
<input type="checkbox"/>	- Assurer les liaisons indépendantes sur le site et les coordonner avec le poste de commandement					
<input type="checkbox"/>	- Planifier la rotation du personnel et de la relève et distribution des prochaines missions					
<input type="checkbox"/>	- Assurer le ravitaillement des intervenants et des sinistrés					



Département de la prévoyance  
sociale et des assurances  
PROTECTION CIVILE  
CANTON DE VAUD

Concerne  
ENGAGEMENT CATASTROPHE

Rempli :

Date

Classification :

Ref : O.Français  
T. Croci

Div :

14

N° Folo :

15/16

ANNEXE 14 G

PROTECTION CIVILE COMMUNE DE :


MOYENS CONDUITE ET PIONNIERS

ANNEXE : ENGAGEMENT SAPI

ENGAGEMENT

ANNEXE 14 G

	ACTION	SDIS	Police	PCI	Spéc.	ACTIVITE PAR
<input type="checkbox"/>	<b>Phase III : Intervenir - Travaux de première urgence - risques majeurs (suite)</b>					
<input type="checkbox"/>	- Réévaluer les zones de sécurité					
<input type="checkbox"/>	- Réévaluer les moyens en personnel et matériel					
<input type="checkbox"/>	- Réévaluer les moyens civils					
<input type="checkbox"/>	- Tenir l'inventaire					
<input type="checkbox"/>	- Tenir et contrôler le journal de conduite et les cartes					
<input type="checkbox"/>	- Auditionner à nouveau les témoins					
<input type="checkbox"/>	<b>Phase IV : Intervenir - hors place sinistrée</b>					
<input type="checkbox"/>	- Lever les mesures de sécurité II, III					
<input type="checkbox"/>	- Informer la population et les médias					
<input type="checkbox"/>	- Evaluer les moyens de réserve à disposition					
<input type="checkbox"/>	<b>Phase V : Intervenir - travaux de deuxième urgence-risques mineurs - relève</b>					
<input type="checkbox"/>	- Réévaluer les moyens en personnel et matériel					
<input type="checkbox"/>	- Réévaluer les moyens civils					
<input type="checkbox"/>	- Contrôler l'évolution du glissement par des moyens ad hoc et le dispositif d'alarme (allégement)					
<input type="checkbox"/>	- Evaluer les aspects financiers et en coordonner la gestion					
<input type="checkbox"/>	- Informer les Autorités					
<input type="checkbox"/>	- Débriefing des personnes sinistrées et des intervenants					
<input type="checkbox"/>	- Relever le commandement et le personnel du SDIS					
<input type="checkbox"/>	- Etablir les mesures de sécurité pour le personnel et le matériel engagés sur le site					
<input type="checkbox"/>	- Tenir des rapports de coordination en fonction de l'évolution de la situation					
<input type="checkbox"/>	- Fixer les priorités d'engagement					
<input type="checkbox"/>	- Coordonner l'engagement des moyens (personnel et matériel)					
<input type="checkbox"/>	- Surveiller et coordonner les travaux selon l'évolution de l'événement (exemple : déformations du sol)					
<input type="checkbox"/>	- Assurer les liaisons indépendantes sur le site et les coordonner avec le poste de commandement					

 Département de la prévoyance sociale et des assurances PROTECTION CIVILE CANTON DE VAUD	Concerne : ENGAGEMENT CATASTROPHE	Rempl :	Date :
	Classification :	Ref : O. Français T. Croci	Div. : 14

**ANNEXE 14 G** PROTECTION CIVILE COMMUNE DE :

**MOYENS CONDUITE ET PIONNIERS** ANNEXE : ENGAGEMENT SAPI

**ENGAGEMENT** ANNEXE 14 G

	ACTION	SDIS	Police	PCI	Spéc.	ACTIVITE PAR
	<b>Phase V : Intervenir - travaux de deuxième urgence-risques mineurs (suite)</b>					
<input type="checkbox"/>	- Planifier la rotation du personnel et de la relève					
<input type="checkbox"/>	- Assurer le ravitaillement des intervenants et des sinistrés					
<input type="checkbox"/>	- Réévaluer les zones de sécurité					
<input type="checkbox"/>	- Tenir l'inventaire					
<input type="checkbox"/>	- Tenir à jour le journal de conduite et les cartes					
	<b>Phase VI : Fin de l'engagement</b>					
<input type="checkbox"/>	- Mettre en place des moyens de surveillance à moyen et long terme					
<input type="checkbox"/>	- Nettoyer le site					
<input type="checkbox"/>	- Tenir la carte des travaux exécutés					
<input type="checkbox"/>	- Contrôler l'inventaire du matériel					
<input type="checkbox"/>	- Licencier le personnel					
<input type="checkbox"/>	- Mettre à jour le journal de conduite et les cartes					
<input type="checkbox"/>	- Elaborer le rapport final d'intervention (environ 2 semaines après)					
	<b>Phase VII : Travaux de réhabilitation</b>					
<input type="checkbox"/>	- Action coordonnée par les Autorités et par les mandataires ad hoc					